

Le DON, c'est la vie ... à sang pour sang !

La Journée nationale dédiée au don et à la greffe d'organes a lieu chaque année le 22 juin depuis plus de 10 ans. Elle a évolué en 2012 pour devenir la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs. Grâce au geste de générosité des donneurs, les vies de plusieurs milliers de malades sont sauvées tous les ans. Il existe différents types de don :

DON DE SANG :

Le don de sang total est la forme de don la plus courante. Le prélèvement dure 10 mn. La poche recueillie, qui contient tous les éléments du sang : globules rouges, plasma et plaquettes, est ensuite acheminée vers un plateau de préparation de l'Etablissement Français du Sang (E.F.S) où elle va être déleucocytée (c'est-à-dire que les globules blancs sont filtrés pour les retirer) puis pour préparer un concentré de globules rouges, un concentré de plaquettes et une unité de plasma. On ne transfuse jamais du sang « total » à un malade mais seulement le ou les composants dont il a besoin. Les globules rouges sont essentiellement utilisés en hématologie et cancérologie. Lorsque la chimiothérapie détruit les cellules de la moelle osseuse, on transfuse ainsi aux malades des plaquettes et/ou des globules rouges. Les globules rouges sont également transfusés en cas d'hémorragie importante lors d'un accident, d'une opération chirurgicale ou d'un accouchement. Toute personne

reconnue médicalement apte au don par le médecin de l'EFS et âgée de 18 à 70 ans. Les donneurs de groupe O sont particulièrement recherchés car leur groupe sanguin permet de transfuser leurs globules rouges à un très grand nombre de patients. Les hommes peuvent donner jusqu'à 6 fois par an et les femmes jusqu'à 4 fois. Entre 2 dons de sang, il faut attendre un délai de 8 semaines minimum.



DON DE PLASMA :

Le prélèvement dure entre 40 et 75 mn. Le don de plasma est plus long qu'un don de sang car les différents composants sont séparés pendant le prélèvement, au moyen d'un sépa-

rateur de cellules (aphérèse) : globules rouges et plaquettes sont restitués au donneur. Le plasma peut être utilisé sous 2 formes : par transfusion ou sous forme de biomédicaments (en fait les protéines du plasma) après fractionnement. En donnant votre plasma, vous aidez notamment les patients souffrant de troubles de la coagulation, les malades présentant d'importants troubles de l'immunité et les patients ayant une hémorragie massive.

Le don de plasma est possible jusqu'à 65 ans et certaines contre-indications supplémentaires peuvent être appliquées. Il est notamment recommandé de peser au moins 55 kg et d'avoir déjà donné une fois son sang. Les donneurs de groupe AB sont « donneurs universels » en plasma, celui-ci pouvant être transfusé à tous les malades. Il est possible de donner son plasma jusqu'à 24 fois par an, en respectant un intervalle minimum de 15 jours entre 2 dons.

DON DE PLAQUETTES :

Le prélèvement dure environ 90 mn. Comme pour un don de plasma, les différents

composants sont séparés pendant le prélèvement (aphérèse) et seuls le plasma et les plaquettes sont recueillis. Lorsque la maladie (leucémie, aplasie médullaire) ou les

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
Courriel :
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 17h à 19h.

Imprimeur Gérant :

Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Régine LEBORGNE
Abigaïl DE ALMEIDA
Josiane ROBISSOUT
Gwénaële ROUSSEAU
Yvonnick COURCOUX
Paul LA DROITTE

traitements lourds (chimiothérapie, radiothérapie) empêchent la fabrication de cellules sanguines par la moelle osseuse, le malade est dit en aplasie. La transfusion

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ FERMETURE DE LA MAIRIE :

La mairie sera exceptionnellement fermée le jeudi 24 septembre 2015 de 9h à 12h et de 17h à 19h en raison d'une journée de formation de notre personnel.

➔ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour la rentrée 2015-2016 se font en mairie. Les documents à fournir par les parents sont: le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

➔ JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

La 31e édition des journées européennes du patrimoine, les 19 et 20 septembre 2015, aura pour thème « Patrimoine du xx^e siècle, une histoire d'avenir.

➔ BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en sept. 1999 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

régulière de plaquettes est alors indispensable pour éviter les risques d'hémorragie mettant en jeu la vie des malades. Les donneurs âgés de 18 à 65 ans peuvent effectuer un don de plaquettes, à condition d'avoir déjà donné au moins une fois leur sang. Des contre-indications supplémentaires peuvent être appliquées. Il est notamment recommandé de peser au moins 55 kg. Il nécessite disponibilité et réactivité en raison de la courte durée de vie des plaquettes (5 jours). Ce type de don est généralement proposé à des donneurs réguliers. Il est possible de donner ses plaquettes jusqu'à 12 fois par an, en respectant un intervalle minimum de 4 semaines entre 2 dons.

DON DE MOELLE OSSEUSE :

Le don de moelle osseuse ne répond pas à la même procédure que les différents types de dons de sang. Il faut être apte médicalement et faire des examens biologiques spécifiques.

La moelle osseuse, à ne pas confondre avec la moelle épinière, renferme les cellules (appelées cellules souches hématopoïétiques) qui donnent naissance aux cellules sanguines. Elle est située à l'intérieur de certains os : prélèvement dans la hanche ou prélèvement sanguin après traitement. Face à certaines maladies du sang, la greffe de moelle osseuse donne des espoirs de guérison importants. 80 % des greffes de moelle osseuse sont réalisées pour traiter les maladies cancéreuses, en particulier les leucémies. Il faut être en parfaite santé et avoir entre 18 et 50 ans lors de l'inscription, même si on peut donner jusqu'à 60 ans.

LE DON D'ORGANES :

Lorsqu'aucun traitement ne

parvient à faire fonctionner correctement certains organes vitaux comme le cœur, les reins ou les poumons, la greffe devient le seul espoir de rémission pour les patients. Chaque année en France, 12 000 personnes se retrouvent ainsi dans l'attente d'une greffe mais, faute d'organes disponibles, seul un tiers d'entre elles pourra en bénéficier. Les tissus et les organes que l'on greffe sont :

- Prélevés de son vivant : rein, peau, fragments osseux, lobe hépatique et pulmonaire
- Prélevés après la mort : cœur, foie, rein, poumon, pancréas, os - cartilage, cornée (partie transparente du globe oculaire, située devant l'iris - on ne prélève pas l'œil), peau, intestin.

Les premiers succès de greffe chez l'homme, dans le monde, sont 1959 pour le rein et 1967 pour le cœur.

Pour qu'une greffe réussisse, il faut greffer un tissu ou un organe compatible et maîtriser les phénomènes inéluctables de rejet. Tout sujet en état de mort encéphalique, malgré tous les efforts des médecins pour le sauver, doit être considéré comme un donneur potentiel. On ne définit pas de contre-indications à priori, et chaque citoyen est potentiellement donneur, quel que soit son état de santé du moment. Il n'y a pas de limite d'âge légale, cela dépend des organes concernés. Le don est strictement anonyme. Quand un organe est disponible, il est attribué selon des règles strictes dont l'Agence de la biomédecine est garante. Le don est un acte bénévole. Il ne peut faire l'objet d'aucune compensation, financière ou autre. Pour le receveur, l'organe transplanté est gratuit. Après prélèvement(s) l'aspect extérieur du corps fait l'objet des plus grands soins de la part des médecins, avant la restitution à

la famille pour le rite funéraire de chacun. "Léguer son corps à la science", c'est donner l'ensemble de son corps, après la mort, pour les besoins d'une faculté de médecine. Le corps ne sera pas restitué à la famille. Pour la famille du donneur, le prélèvement n'entraîne aucun frais lié à cette intervention. La greffe est effectuée dans le service spécialisé d'un hôpital habilité aux transplantations, par une équipe rompue à ce type d'interventions. Les greffes d'organes ne peuvent se dérouler que dans le secteur public. La contrainte principale est liée à la nécessité de poursuivre le traitement immunosupresseur (médicament anti-rejet) à vie. Cela impose une surveillance régulière. "La greffe est souvent vécue comme une seconde naissance", avec la reprise d'une activité professionnelle ou d'une scolarité normale. La plupart des courants religieux sont favorables au don d'organes.

ETRE DONNEUR OU PAS APRÈS SA MORT ?

Dites-le simplement à vos proches ! Le dire à ses proches (conjoint, parents, famille...), c'est le moyen le plus efficace pour signifier votre choix et pour qu'il soit respecté. Après avoir consulté le registre national des refus, c'est vers eux que les équipes médicales se tourneront pour s'assurer que vous n'étiez pas contre le don de vos organes avant d'envisager tout prélèvement. Que vous portiez une carte ou non, vos proches seront interrogés par les équipes médicales sur votre position concernant le don d'organes. Il est possible aussi de mentionner à ses proches la volonté d'exclure du prélèvement un ou des organes en particulier. Informer vos proches c'est donc s'assurer que votre volonté sera respectée.



Ça bouge...

y'a de la vie à Saint-Lormel !!!

→ LE 16 MAI : COURSES CYCLISTES

organisées par le Comité des Fêtes avec son traditionnel repas de la mer

→ LE 24 MAI : TOURNOI DE SIXTE

organisé par le Football Club de Saint-Lormel



→ LE 14 JUIN : SORTIE DÉCOUVERTE DES SENTIERS

à l'initiative de la municipalité



→ LE 19 JUIN : FÊTE DE LA MUZIK

organisée par l'inter associations avec la participation de l'école de musique intercommunale, des enfants du RPI, de musiciens locaux, de danseurs de country



→ LE 28 JUIN : KERMESSE DES ÉCOLES DE ST LORMEL-CREHEN

organisée par l'amicale laïque avec la participation des pompiers avec leur grande échelle et les poneys du Poney Club de Saint-Lormel.



→ LE 14 JUILLET : VIDÉ GRENIER

organisé par le Comité des Fêtes avec la collaboration du Foyer des Jeunes et du Football Club

→ LE 1^{er} AOÛT : INTERQUARTIERS

Soirée estivale organisée par le Foyer des Jeunes avec ses jeux, sa super loterie, son repas champêtre, son bal et son feu d'artifice



Un grand merci aux organisateurs, aux bénévoles et à tous les intervenants qui ont contribué à la réussite de ces manifestations

PARCE QUE LE RESPECT CA COMpte !!!

Nous constatons partout une recrudescence des incivilités. St Lormel n'échappe pas à la règle.

N'OUBLIONS PAS :

- Que selon arrêté préfectoral du 27 février 1990, la tonte des pelouses et tous travaux de bricolage et de jardinage susceptibles de créer une gêne sonore pour les voisins ne sont autorisés que pendant des créneaux horaires précis:
 - les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

• Que les déchets verts dont ceux de tonte ne doivent pas être jetés dans les bacs à ordures ménagères ni dans les fossés ou champs voisins mais évacués à la déchetterie.

Rappel: horaires déchetteries de Plancoët et La Landec
Du 1^{er} février au 31 octobre :

- ZA de Nazareth à Plancoët
- Lundi: de 9h à 12h, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi: 9h à 12h et 14h à 18h et Jeudi: 14h à 18h
- La Landec
- Lundi, mardi: de 14h à 18h
- Mercredi, samedi: de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Mardi, vendredi: de 14h à 18h

À SIGNALER :

Durant cette période estivale nous avons eu à déplorer:

- des dégradations sur un boîtier électrique et sur la porte du camping,
- la destruction des filets sur le terrain des sports
- la détérioration du câble du filet du terrain de tennis.

SOYONS TOUS VIGILANTS

et FAISONS PREUVE DE CIVISME

DEMANDES D'URBANISME de mi novembre 2014 à mi-août 2015

Permis de construire			
Date de dépôt	Nom du demandeur	Adresse terrain	Nature de la construction
27/11/2014	DARTIGUENAVE Benoit	6 rue des Tilleuls	Construction d'une extension
17/12/2014	VALBOUSQUET Christian	32 Le Kerpont	Construction d'un abri atelier
06/02/2015	CATOIRE et BALAN Jonathan	44 Les Roseraies	Construction d'une maison Individuelle
13/02/2015	LETACONNOUX Sylvain	19 La Ville Brien	Construction d'une extension
17/02/2015	LICHTLEUCHTER Vincent	56 La Ville Mauvoisin	Réhabilitation d'un garage et création d'ouverture
26/03/2015	BERTHAULT Grégoire	9 rue des Prévayes	Extension et construction d'un garage
30/03/2015	BOUAN Xavier / EARL de l'Estuaire	La Ferté	Couverture de la fumière et extension des silos
02/04/2015	LICHTLEUCHTER Vincent	56 La Ville Mauvoisin	Construction d'un garage
22/05/2015	DESHAIES Mickaël	40 Les Roseraies	Construction d'une maison individuelle
01/07/2015	SCI La Costière / Mr FRANGI César	43 rue de la Costière	Création d'un préau et extension de la maison

Déclarations Préalables

Date de dépôt	Nom du demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux
07/03/2015	FREMIN Jérôme	22 ZA des Vergers	Installation d'une clôture grillagée
25/03/2015	BOURREE Henri	15 rue du 4 août 1944	Habillage des pignons Ouest et Est en ardoises
25/03/2015	ROBERT Joseph	52 Le Clos Colin	Coupe et abattage d'arbres
03/04/2015	LUKIC Véronique	41 La Croix	Aménagement des combles
08/04/2015	LUKIC Véronique	41 La Croix	Installation d'une clôture et d'un portail
11/04/2015	PORET Bertrand	14 La Maison Neuve	Installation d'une clôture
16/04/2015	VAGNÉ Pierre-Arnaud	6 rue des Prévayes	Mise en place de deux fenêtres de toit
20/04/2015	DAVID Philippe	9 rue Doheneuc	Mise en place de deux fenêtres de toit
13/05/2015	THEBAULT Gaëtan	La Ville Bily	Installation d'un abri de jardin et d'un carport
21/05/2015	SOFILO / ERDF	45 Les Roseraies	Pose de garde-corps
02/06/2015	BRAULT Dominique	23 rue St Pierre	Installation d'un carport
02/06/2015	GENSSE Thierry	7 rue de la Vallée d'Enfer	Fermerture de préau
06/06/2015	FEUNTEUN Eric	36 Bellenray	Restauration d'un appentis
18/06/2015	MACÉ Yann	78 La Guérande	Remplacement d'une fenêtre de toit et pose d'une nouvelle
20/06/2015	ARMORIQUE HABITAT	Allée des Costières	Installation d'un abri de jardin
07/07/2015	CHALLE Gérard	64 Le Petit Bouillon	Surélévation et aménagement d'une extension et pose d'une fenêtre de toit
31/07/2015	DEUTSCH Dominique	76 La Guérande	Rénovation d'une habitation

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ L'AIDE AU PAIEMENT D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (ACS)

L'ACS permet aux foyers les plus modestes qui ne peuvent pas bénéficier de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), mais dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté, d'accéder à une couverture complémentaire santé. Depuis le 1^{er} juillet, la réforme de l'ACS permet à ceux qui peuvent y prétendre, de voir baisser le coût de leur cotisation annuelle. Vous êtes concernés par l'ACS si vos revenus mensuels sont compris entre 721 et 973 € par mois (foyer d'une personne), entre 1082 et 1459 € par mois (foyer de 2 personnes) ou entre 1298 et 1751 € par mois (foyer de 3 personnes). Pour faire sa demande, se connecter sur le site www.msa-armorique.fr dans « Mon espace privé », accéder au téléservice « Demander une aide à la complémentaire santé », compléter la demande préremplie et cliquer sur « Envoyer ma demande ». Si la demande est acceptée, le bénéficiaire recevra un courrier avec une « attestation chèque » à présenter à son organisme de protection complémentaire. Le bénéficiaire devra alors choisir une complémentaire santé correspondant à ses besoins (liste complète sur www.msa-armorique.fr).

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ ÉLECTIONS RÉGIONALES

Elles auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015. Exceptionnellement, il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales en 2015 pour pouvoir voter aux élections régionales. En effet, les demandes d'inscriptions déposées entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1^{er} décembre. Pour effectuer les démarches d'inscription, il suffit de vous présenter à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

➔ RAPPEL : RESTOS DU CŒUR



Le centre des Restos du Cœur de Matignon vous informe que durant sa campagne d'été qui a débuté le 9 avril, la distribution se fera uniquement le jeudi matin de 9h15 à 11h15 aux dates suivantes : le 17 septembre, les 1, 15 et 29 octobre et le 12 novembre.

➔ CPAM: VOTRE BOÎTE AUX LETTRES EST-ELLE BIEN CONFORME ?

Depuis le début de l'année, 11000 courriers de la CPAM n'ont pas pu être distribués à leurs destinataires. Parmi les raisons de non-distribution : les boîtes aux lettres mal renseignées ! Pour recevoir les courriers de la CPAM adressés aux personnes de votre foyer, **tous les noms**

doivent figurer sur votre boîte aux lettres. Dans le cas contraire, La Poste ne peut distribuer le pli et ce dernier revient à la CPAM qui ne peut l'exploiter. Alors allez jeter un œil à votre boîte aux lettres !

➔ MÉDIATION FAMILIALE

Certaines étapes de la vie (séparation conjugale, conflit familial, choix concernant un parent dépendant...) mettent souvent à l'épreuve les relations entre les membres d'une famille. Dans ces périodes, il peut être difficile de se parler, de décider et d'agir. Au sein de son service de médiation familiale, l'association le Gué vous offre un espace d'échange. L'objectif est de vous permettre de renouer le dialogue, de trouver des solutions adaptées aux besoins de chacun et de préserver les relations entre les membres de votre famille.

Au préalable à toute médiation, des médiateurs familiaux, diplômés d'Etat, vous recevront sur rendez-vous dans le cadre d'un entretien d'information gratuit. Nous vous proposons de vous recevoir dans nos locaux à Saint-Brieuc ou sur des lieux de permanence à Lannion, Guingamp, Dinan, Loudéac et Paimpol.

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous, vous pouvez nous contacter au 02.96.33.53.68 ou par le formulaire de contact disponible sur notre site www.le-gue.com.

➔ PRIX DES JOLIS JARDINS

Le jury communal composé de Sylvie GUILLOTIN, Françoise NEUTE, Gwénaëlle BROCHARD, Régine LEBORGNE est passé sur l'ensemble de la commune

samedi 18 juillet 2015. Après avoir apprécié petits jardins, grands jardins, jardins fleuris, façades fleuries et lieux recevant du public, en fonction d'une grille d'évaluation, le classement suivant a été établi :

Petits jardins

1^{er} : HAMON Hervé
2^e : THOMAS Michel
3^e : LETEXIER Patrick
puis des encouragements pour (par ordre alphabétique) :
CADE Jean-Claude
CHARLES André
CHATELET Hervé
CORREAUX Michel
PAVY Alfred
PERCEVAULT Christiane
RAULT Josiane
THEBAULT Martial
THIBOUT André

Grands jardins

1^{er} : RAFFRAY Jean-Claude
2^e : DENAIS Gustave
3^e : ROBERT Loïc
puis des encouragements pour :
MENIER Mireille

Jardin fleuri

1^{er} : BROUARD Joseph

Façades fleuries

1^{er} : POULAIN Jean-François
2^e : LUCAS Didier
3^e : SUIRE Thierry
puis des encouragements pour (par ordre alphabétique) :
DUBREUIL Madeleine
LESAGE Joseph
PAVY Marguerite

Lieux recevant du public

1^{er} : LEDÉ Evelyne
2^e : LEVEQUE Gilberte
3^e : BONENFANT Arlette

Nos félicitations à tous les lauréats sans oublier ceux qui ont retenu notre attention lesquels étaient très proches du podium. Un grand merci à tous ceux qui en fleurissant leur propriété ou

en réalisant des aménagements extérieurs contribuent à l'embellissement de notre commune. La commission environnement vous invite à assister à la remise des récompenses qui aura lieu dimanche 11 octobre 2015 à 11h à la salle des fêtes de St Lormel à l'issue de laquelle nous partagerons le verre de l'amitié.

➔ RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS PLANCOËT PLÉLAN :



programme des espaces jeux

- Mar. 15 sept. - 10h à 11h : Atelier créatif sur le thème du monde de cheval à Créhen.
- Jeu. 17 sept. - 10h à 11h : Visite du centre équestre à Plélan-le-petit (sur inscription).
- Mar. 22 sept. - 10h à 11h 30 : Atelier Lotos/Imagiers à Créhen.
- Ven. 25 sept. - 9h30 à 10h/11h15 à 11h45/16h à 16h30 : Atelier sensoriel « Soco-coon » à Corseul (sur inscription : 1 adulte pour deux enfants).
- Lun. 5 oct. - 9h30 à 11h : Motricité à la salle omnisport de Plélan-le-petit.
- Ven. 9 oct. - 10h à 11h30 : Atelier gommettes à Corseul.
- Mar. 13 oct. - 10h à 11h30 : Ferme pédagogique à Créhen (sur inscription).

Renseignements : M^{me} Marchand au 02.96.80.47.47 rparam@plancoetplelan.fr



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

Repas communal des aînés:

Il aura lieu le sam. 3 oct. 2015. Le repas est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus (en 2015). Les invitations vont être adressées individuellement prochainement. En cas d'invités supplémentaires, prévenir la mairie et prévoir une participation de 15 € par personne. Les personnes empêchées, âgées de 70 ans et plus (en 2015) recevront un colis en fin d'année.

Football club St Lormel



• Repas sam. 17 oct. 2015

Organisation d'un repas Rougaille/Saucisses le sam. 17 oct. 2015 à la salle des fêtes. Les cartes de repas seront à vendre au bar Le Cormoran trois semaines avant le repas ou auprès du président Alain ANGERS. Tarifs : Adultes, 12 €. Moins de 12 ans, 7 €.

• Calendrier 2015-2016 Championnat D2

- > St Cast ET S1 - St Lormel FC1 (aller 06/09 – retour 24/01)
- > St Lormel FC1 - Champs Geraux (aller 20/09 – retour 31/01)
- > Trelat Taden 1 - St Lormel FC1 (aller 04/10 – retour 21/02)
- > St Lormel FC1 -

Créhen Pluduno 1 (aller 18/10 – retour 28/02)

- > St Lormel FC1 - Pledeliac AS 2 (aller 25/10 – retour 13/03)
- > Plouer Stade1 - St Lormel FC1 (aller 08/11 – retour 20/03)
- > St Lormel FC1 - Plurien Frelhel 1 (aller 15/11- retour 10/04)
- > Dinan Lehon 4 - St Lormel FC1 (aller 22/11 – retour 17/04)
- > St Lormel FC1 - Hénanbihen FF 2 (aller 29/11 – retour 24/04)
- > Henansal HDB1 - St Lormel FC1 (aller 13/12 – retour 08/05)
- > St Lormel FC1 - Pleslin Rance 2 (aller 20/12 – retour 22/05)

• Calendrier 2015-2016 Championnat D3

- > St Cast ET S2 - St Lormel FC2 (aller 06/09 – retour 24/01)
- > St Lormel FC2 - Hénanbihen FF3 (aller 20/09 – retour 31/01)
- > Plancoët 3 - St Lormel FC2 (aller 04/10 – retour 21/02)
- > St Lormel FC2 - Créhen Pluduno 2 (aller 18/10 – retour 28/02)
- > St Lormel FC2 - St Aaron CS 1 (aller 25/10 – retour 13/03)
- > Ruca US 1 - St Lormel FC2 (aller 08/11 – retour 20/03)
- > St Lormel FC2 - Tregomar FC 1 (aller 15/11 – retour 10/04)
- > St Potan AS 1 - St Lormel FC2 (aller 22/11 – retour 10/04)
- > St Lormel FC2 - Erquy US 2 (aller 29/11 – retour 24/04)

> Henansal HDB 2 - St Lormel FC2 (aller 13/12 – retour 08/05)

- > St Lormel FC2 - Bourseul OC 1 (aller 20/12 – retour 22/05)

Toute l'actu du club sur :
<http://fc-st-lormel.footeo.com/>

Club de l'espoir:

Réunion : mardi 22 septembre 2015 (14h)

Repas du Club:

mardi 6 octobre 2015 (12h)

Loto du club :

mardi 27 octobre 2015

Programmation culturelle

Plancoët Plélan

Ouverture de saison et concert

Samedi 26 septembre - 20h30

Salle de spectacle SolenVal à Plancoët - Gratuit

Venez découvrir tous les spectacles que la Communauté de communes Plancoët Plélan vous propose pour cette nouvelle saison 2015-2016. Vous pourrez ensuite assister à un concert de jazz manouche avec Tahrgi Nuschma, orchestre véritable



Val d'Arguenon Féminines Football:

Le Club du Val d'Arguenon Football de PLUDUNO/CREHEN/PLANCOËT/ST-LORMEL recherche des jeunes filles de 5 à 14 ans pour agrandir son Ecole de Football créée l'année dernière et labellisée en 2014.

En parallèle, nous recherchons aussi des jeunes femmes pour compléter l'effectif des Séniors. Vous avez de 15 à 45 ans, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTS :

- Angéla MORVAN : 06.72.28.04.41
- Chantal ROBERT : 06.79.19.92.42
- Christian JULE : 06.20.76.93.01

Renseignements :

02.96.84.00.57 ou
www.solenval.fr